

LIGNE DIRECTE

Lettre d'information à destination des maires de l'Eure

PATRIMOINE

Le bailliage de Pont-de-l'Arche lauréat du Loto du patrimoine

Rima Abdul Malak, ministre de la Culture et Stéphane Bern de la Mission patrimoine éponyme, ont choisi le département de l'Eure pour révéler les 100 nouveaux lauréats du Loto du patrimoine, lundi 4 septembre.

L'ancien bailliage de Pont-de-l'arche a été retenu et bénéficiera du soutien financier de l'opération. Un Loto du patrimoine de 7 tirages et la vente de tickets à gratter sont ainsi proposés par la Française des jeux et mis en vente depuis le début du mois de septembre à 15 €.

Ce Loto du patrimoine permettra aux joueurs de remporter jusqu'à 1,5 million d'euros. Les sommes récoltées par ce biais seront reversées à la Fondation du patrimoine et ensuite réparties vers les monuments sélectionnés. Le bailliage de Pont-de-l'Arche, lauréat pour le département, bénéficiera d'un financement complémentaire de 200 000 à 300 000 €.

[L'appel à projets 2024 est ouvert](#) : propriétaires, associations, communes et passionnés de patrimoine sont invités à identifier les sites en péril partout en France. Les dossiers doivent être déposés :

- avant le 25 novembre 2023 pour candidater à l'édition 2024 des sites emblématiques ;
- avant le 29 février 2024 pour candidater à la sélection des sites départementaux.

+ [Consulter "Foire aux questions" disponible sur le site missionbern.fr/faq](https://missionbern.fr/faq)



Journées européennes du patrimoine 2023 : les vestiges de la 2ème guerre mondiale et le patrimoine de la Reconstruction mis à l'honneur

La 40ème édition des journées du patrimoine aura lieu les samedi 16 et dimanche 17 septembre 2023. Cette année, le ministère de la Culture met à l'honneur le patrimoine vivant et le patrimoine du sport. Dans l'Eure, après les destructions de la Seconde Guerre mondiale, il se traduit par l'héritage vivant de la grande période architecturale de la Reconstruction.

Retrouvez le programme complet que les services de l'État ont préparé en liaison avec les collectivités et partenaires privés, sur le site internet de la préfecture de l'Eure.

+ [Pages des Journées du patrimoine sur le site internet de la préfecture de l'Eure](#)

Pose de la première pierre de l'Institut de formation en soins infirmiers (IFSI) à Évreux.

Ce nouveau centre de formation, dont la première pierre a été posée mardi 5 septembre accueillera 660 soignants par an : 75 % d'infirmiers, 21 % d'aide-soignants, et 4 % d'auxiliaires de puériculture.

Construit au centre-ville d'Évreux, cet institut a bénéficié d'un co-financement de l'État, dans le but de renforcer le maillage sanitaire du territoire eurois.



SÉCURITÉ ROUTIÈRE

Coupe du monde de rugby : après la 3ème mi-temps aussi, quand on tient à quelqu'un on le retient !

La Sécurité routière et la Fédération française de rugby s'engagent sur le terrain et pendant les pauses, pour que les matchs de la Coupe du monde de rugby restent des événements festifs.

Le risque d'être responsable d'un accident mortel est multiplié par 18 chez les conducteurs alcoolisés. En France, en 2022, près d'un millier de personnes (soit l'équivalent de 30 équipes de rugby, 15 cars de supporters) ont été tuées dans un accident impliquant un conducteur alcoolisé, soit 30 % des décès sur la route. **90 % des tués sont des hommes.**



Vous pouvez contribuer à cette campagne en diffusant largement les affiches dans les lieux accueillant du public, sur votre site internet ou vos réseaux sociaux.

+ [Télécharger et diffuser les affiches de la campagne](#)

ACCOMPAGNEMENT

Travail d'intérêt général (TIG) : devenez structure d'accueil !

Le travail d'intérêt général (TIG), créé en 1983, est une réponse efficace et adaptée au traitement de la petite délinquance. Cette peine permet en effet de donner de la visibilité à la réponse judiciaire, tout en sanctionnant l'auteur et en contribuant à sa réinsertion. Elle répond aux besoins des structures d'accueil de manière pérenne ou ponctuelle, au travers d'activités très diverses. Elle intègre aussi aujourd'hui des modules pédagogiques pour renforcer la sortie de délinquance des justiciables.



Depuis 40 ans, les collectivités territoriales et les services de l'État sont des acteurs primordiaux de l'exécution de cette décision de justice. Néanmoins, l'évolution de la société et de la petite délinquance nécessitent de développer de nouvelles structures d'accueil ainsi que la diversification des offres de postes.

Pour accompagner cet objectif, l'Agence du travail d'intérêt général et de l'insertion professionnelle (ATIGIP) et son réseau de référents territoriaux soutiennent les collectivités et les associations dans leur démarche d'habilitation, de création de postes et de formation des tuteurs en charge de l'accueil des personnes condamnées.

+ [Écrire au référent territorial, Karim MAAMAR](mailto:Karim.MAAMAR@travail-interet-general.fr)
<https://www.travail-interet-general.fr/>

URBANISME



Zéro artificialisation nette des sols (ZAN) : point de situation

La loi climat résilience a posé en 2021 le principe de l'atteinte du zéro artificialisation nette des sols en France à horizon 2050. Ce principe consiste à équilibrer toute artificialisation des sols par une désimperméabilisation et/ou renaturation d'un espace de surface équivalente. Cet enjeu, stratégique à l'échelle nationale, revêt une importance particulière en Normandie dans la mesure où la région se situe parmi les régions les plus consommatrices d'espace, alors que sa population croît très peu.

La dernière publication de l'Insee dédiée à la consommation d'espace par l'habitat décrit très clairement ce phénomène et met en lumière l'augmentation des logements vacants corrélée à l'étalement urbain présent sur l'ensemble de la région.

La loi prévoit que le principe de l'absence de toute artificialisation nette des sols soit mis en œuvre par la voie des documents de planification, dans :

- le schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (Sraddet), qui doit l'intégrer avant le 22 février 2024 ;
- le schéma de cohérence territoriale (ScoT), à l'échelle du bassin de vie, qui doit l'intégrer avant le 22 août 2026 ;
- le plan local d'urbanisme (Plu) à l'échelle parcellaire, qui doit l'intégrer avant le 22 août 2027.

Le Conseil régional de Normandie, pilote du Sraddet, a délibéré sur une proposition de répartition de l'effort entre les territoires normands le 2 mai 2023, devenant ainsi la première région en France à le faire.

+ [Dossier à disposition du public.](#)

Le Gouvernement annonce le lancement d'un plan de transformation des zones commerciales

Olivia Grégoire, la ministre déléguée chargée des petites et moyennes entreprises, du commerce, de l'artisanat et du tourisme a annoncé lundi 11 septembre 2023, aux côtés du ministre de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, un plan de transformation des zones commerciales.

Depuis près de 60 ans, les zones commerciales sont l'incarnation de la consommation de masse dans une société d'abondance :

- 72% des dépenses des Français se réalisent dans des magasins ;
- On recense plus de 1 500 zones commerciales, dont la surface cumulée équivaut à cinq fois la taille de Paris.



Appréciées des Français en raison de leur praticité et de la diversité de leur offre, ces zones commerciales sont confrontées à de nombreux défis environnementaux, territoriaux et économiques :

- Elles accueillent beaucoup de magasins qui sont des "passoires thermiques" ;
- Elles nécessitent l'utilisation de la voiture tant elles sont étalées ;
- Elles ne sont pas en cohérence avec les objectifs de zéro artificialisation nette (ZAN) ;
- Elles font obstacle à la biodiversité.

L'objectif de ce plan, élaboré en concertation avec l'ensemble des acteurs, est de transformer ces zones commerciales. Depuis près d'un an, un groupe d'experts composé d'élus locaux, de foncières, de commerçants, d'aménageurs, d'architectes et d'urbanistes, a dessiné la zone commerciale des 60 prochaines années.

Dans ce sens, la ministre a annoncé 3 mesures :

- La division par 2 à 3 des délais de ces transformations, grâce à la mobilisation de la Grande Opération d'Urbanisme dont le régime a été radicalement amélioré par les mesures du projet de loi Industrie Verte ;
- Le lancement d'un appel à manifestation d'intérêt de 24 millions d'euros permettant d'accompagner près de 30 territoires en finançant les études d'urbanisme et d'architecte ainsi que l'accompagnement opérationnel ;
- L'accompagnement des acteurs locaux par une Task force placée auprès du Gouvernement, permettant de bénéficier des meilleures compétences d'ingénierie de l'État.

Toutes les communes sont éligibles et peuvent d'ores et déjà manifester leur intérêt auprès de leur préfecture. Deux vagues de lauréats seront désignées : en novembre 2023, pour les projets déjà engagés ou matures ; début 2024, pour donner à d'autres le temps de concevoir leur propre projet.

+ [Pour se porter candidat, contacter la préfecture de l'Eure : pref-scaed@eure.gouv.fr](mailto:pref-scaed@eure.gouv.fr)

Pour la seconde édition de la journée « Tous résilients face aux risques » le 13 octobre, l'appel à projet est ouvert

L'objectif de cet événement, qui se déroule chaque année le 13 octobre et peut comprendre des activités sur tout le mois, est de sensibiliser aux risques naturels et technologiques et préparer chacun aux bons comportements en cas de survenance d'une catastrophe. Cette année, pour la première fois, des prix seront décernés pour les projets les plus emblématiques.

De l'organisation de conférences à la diffusion de films sur les phénomènes, de l'exercice de crise à la visite de sites industriels, de l'information sur les risques à la diffusion de témoignages sur des catastrophes passées, toutes les initiatives sont les bienvenues.



Les élus, collectivités, entreprises, établissements scolaires et citoyens peuvent porter un projet dans le cadre de cet événement à condition que celui-ci réponde à l'un de ces trois objectifs :

- développer la culture sur les risques naturels et technologiques ;
- se préparer à la survenance d'une catastrophe ;
- développer la résilience collective aux catastrophes.

Pour participer, les porteurs de projets peuvent déposer leurs demandes de labellisation, sur le site www.demarches-simplifiees.fr. La labellisation du projet permet de bénéficier d'une aide financière, pour les candidats dotés d'une ingénierie limitée. Les modalités de ce soutien sont transmises dans le mail de validation de la labellisation.



[Déposer une demande de labellisation](#)

[Connaître les risques du département sur la page "Tous résilients face aux risques" sur le site internet de la préfecture.](#)

TERRITOIRES

Devenez « Villages d'avenir » !

Dans le cadre de son action en faveur des communes rurales depuis 2017 et après les programmes «action cœur de ville» et «petites villes de demain», le gouvernement poursuit sa politique d'accompagnement des collectivités avec la mise en œuvre d'un nouveau programme d'ingénierie à destination des communes rurales dénommé « Villages d'Avenir ».

Ce programme a pour objectif, grâce au recrutement par l'État d'un chef de projet compétent pour l'ensemble des villages d'avenir du département, d'offrir un accompagnement en ingénierie pour aider les communes ou groupes de communes sélectionnées à concevoir puis porter leurs projets.



Après un rapide diagnostic du territoire, le chef de projet aidera chaque « village d'avenir » à élaborer une feuille de route permettant d'identifier des projets prioritaires à un horizon de 5 ans. Elle se matérialisera ensuite par la rédaction de fiches-projets en nombre limité. Le chef de projet pourra accompagner les communes dans le portage d'un ou plusieurs projets.

Cet accompagnement exceptionnel en ingénierie doit permettre l'émergence, dans les territoires concernés, de projets éligibles au soutien de l'investissement, notamment de l'État.

- **Quelles sont les communes concernées ?**

Le programme concerne les communes rurales de moins de 3 500 habitants, dotées de fonctions de centralité, manifestant une dynamique de développement pouvant être limitée par un défaut d'ingénierie.

Il pourra également s'agir de communes présentant un même projet à plusieurs (chacune des communes ayant moins de 3 500 habitants), faisant partie d'une même intercommunalité, sans qu'elles aient besoin d'être les unes et les autres contiguës.

- **Quel est le calendrier et comment manifester votre intention de bénéficier de « Villages d'avenir » ?**

Votre candidature devra parvenir au plus tard le 15 octobre prochain sur le site [demarches-simplifiées/fr](https://demarches-simplifiees.fr)

Le dossier de candidature devra présenter de façon synthétique le contexte et le type de projets que la commune souhaite voir accompagnés dans le cadre de ce programme « villages d'avenir ».

Une vingtaine de communes seront sélectionnées en 2023, au titre de la 1ère vague. Cette sélection se fera, en concertation avec les associations représentant les élus, le conseil départemental et les EPCI du territoire, à partir des dossiers de candidature.

L'annonce des communes retenues se fera en fin d'année 2023 pour un démarrage du programme début 2024, avec l'intervention du chef de projet, en cours de recrutement. Son intervention qui a vocation à durer entre 12 et 24 mois, sera coordonnée avec celle de l'agence de la ruralité.

[+](#) [Déposer un dossier de candidature](#)

TRANSITION ÉCOLOGIQUE



Participez au "Défi sobriété - 10 % d'eau" pour les collectivités !

Tirant les enseignements de la sécheresse de l'été 2022 qui a perduré à l'hiver 2023 avec de lourdes conséquences sur nos ressources en eau, le Gouvernement appelle, dans le cadre du « Plan Eau », à une stratégie nationale en matière de sobriété pour l'eau. L'objectif de réduction de 10% des prélèvements nationaux d'ici 2030 a été annoncé par le Président de la République, le 30 mars dernier, et vise à mobiliser tous les usagers.

« Les petits ruisseaux font les grandes rivières » (Ovide), en ce domaine comme en d'autres !

Sarah El Haïry, secrétaire d'État chargée de la Biodiversité et l'association AMORCE ont lancé le 12 septembre le « Défi Sobriété -10% d'Eau » dès 2025 à destination des collectivités territoriales.

Le défi proposé aux collectivités se décline en 10 actions immédiates à mettre en œuvre pour réduire leurs prélèvements en eau. Elles sont complémentaires et peuvent être adaptées à la spécificité de chaque territoire pour atteindre l'objectif de réduction de 10% des prélèvements.

10 actions proposées dans le cadre de ce défi, inspirées des territoires :

1. Faire le bilan des consommations d'eau de son patrimoine et de ses services publics ;
2. Mobiliser le personnel territorial et s'assurer d'une métrologie fiable ;
3. Identifier et résorber les fuites avant et après compteur du patrimoine public ;
4. Installer du matériel hydro-économe et de récupération d'eau pour tous les équipements publics en commençant par les bâtiments les plus consommateurs ;
5. Optimiser les systèmes d'arrosage et mettre en place une gestion différenciée des espaces verts ;
6. Réduire les consommations d'eau des piscines et autres équipements sportifs ;
7. Économiser l'eau dans les services de nettoyage des espaces publics ;
8. Optimiser les consommations d'eau dans les Services publics d'eau et d'assainissement ;
9. Installer un matériel performant et sensibiliser le public aux économies d'eau dans les Établissement Recevant du Public (ERP) et dans les établissements scolaires ;
10. Mobiliser les abonnés du service public de l'eau par des campagnes de sensibilisation et la distribution des kits d'économie d'eau.

Ce défi s'appuie sur le réseau national d'AMORCE des territoires engagés dans la transition écologique avec le soutien de la Banque des Territoires et des Agences de l'eau.

Un accompagnement continu sera donc proposé à toutes les collectivités volontaires :

- Dès maintenant : aux côtés des territoires pionniers de la préservation de nos ressources en eau, chaque collectivité peut s'engager dans ce défi -10% en s'enregistrant [ici](#).
- Octobre 2023 : les collectivités participantes seront mises à l'honneur lors du [Congrès d'AMORCE du 18 au 20 octobre à Toulon](#)
- Des fiches techniques détaillées pour accompagner les collectivités seront diffusées pour chaque action (éléments méthodologiques, des retours d'expérience...).
- Décembre 2023 : pour les collectivités souhaitant s'engager, la première étape consistera à réaliser un état des lieux de leur consommation d'eau. Elles pourront suivre l'évolution de leurs consommations et l'atteinte de l'objectif à l'aide d'un outil en ligne mis à disposition par AMORCE, avec le soutien de l'ADEME et des Agences de l'eau.
- Hiver 2024/25 : Un point d'étape sera organisé afin de partager l'état d'avancement et les expériences de chacun.
- Janvier 2026 : Le bilan sera réalisé lors d'un événement conviant toutes les collectivités engagées dans le défi.

 [Inscrire sa collectivité au défi](#)

Fibre optique : l'ARCEP publie son premier rapport sur la qualité des réseaux

Les réseaux en fibre optique deviennent la nouvelle infrastructure de référence comme support des services de télécommunications et notamment d'accès fixe à internet.

Dorénavant, l'ARCEP publie un observatoire trimestriel visant à évaluer la qualité des réseaux. Cette information permettra notamment aux collectivités locales d'apprécier l'amélioration de la qualité des interventions sur les réseaux et les effets des plans de reprise des réseaux engagés par les opérateurs d'infrastructures.



Le rapport de l'ARCEP présente :

- Le taux d'échec de raccordement à l'utilisateur final, lorsque l'opérateur commercial, choisi par l'abonné, ne parvient pas à raccorder le domicile de l'utilisateur au réseau construit par l'opérateur d'infrastructures, calculé sur la base des informations relevées par les opérateurs commerciaux ;
- Le taux de pannes sur les réseaux, qui correspond aux dysfonctionnements relevés par les opérateurs commerciaux.

Dans l'Eure, trois principaux opérateurs d'infrastructure sont en charge du déploiement du réseau de fibre optique :

- XP Fibre (groupe ALTICE-SFR) sur l'ancien EPCI « Grand Évreux agglomération »,
- Orange sur les communes de Louviers et Vernon,
- Eure Normandie THD sur le reste du territoire.

Dans l'Eure, les taux d'échecs de raccordement sont les suivants :

- 16,17 % pour XP Fibre (groupe ALTICE - SFR) soit le 8ème taux le plus élevé au niveau national.
- 2,28 % pour Orange, sur les communes de Louviers et Vernon.
- 3,73% pour Eure Normandie THD, sur le reste du territoire.

Au niveau national, le taux d'échec de raccordement moyen est de 6,76%.

Les taux de panne sur le réseau s'élèvent pour leur part, dans l'Eure, à :

- 0,52% sur le réseau XP fibre ;
- 0,05% sur le réseau Orange ;
- 0,27% sur le réseau Eure Normandie THD.

Au niveau national, le taux moyen de panne est de 0,32%.

Si vous rencontrez des difficultés dans votre commune, vous pouvez les signaler via la plateforme « J'alerte l'Arcep » (<https://jalerte.arcep.fr/>). Ce peut être par exemple : si des utilisateurs sont débranchés au profit d'un nouvel abonné, si des armoires de rue sont dégradées, pour signaler des déconnexions temporaires, des difficultés de raccordement, etc.

+ [Consulter le rapport complet de l'ARCEP.](#)
[Pour toute information, contacter Adélaïde Fouchard, à la préfecture de l'Eure : \[adelaide.fouchard@eure.gouv.fr\]\(mailto:adelaide.fouchard@eure.gouv.fr\)](#)

Le référent sûreté : une expertise de la police et de la gendarmerie en appui aux collectivités

Le référent sûreté est un gendarme ou un policier qui a suivi une formation spécifique portant notamment sur la prévention situationnelle et la vidéo-protection. Ils peuvent dispenser oralement des consultations de sûreté au profit de particuliers, de professions à risque, ou auprès des publics exposés à la malveillance (personnels d'entreprises de sites sensibles, personnes âgées...).

Ils peuvent également rédiger des diagnostics ou audits de sûreté au bénéfice d'organismes ou de collectivités.

L'intervention du référent sûreté est gratuite, ne présente aucun caractère contractuel et n'engage ni sa responsabilité propre, ni celle de la gendarmerie ou de la police nationale. Ses compétences lui permettent d'apporter une expertise et des conseils pour sécuriser les sites professionnels ou accueillant du public ainsi que les habitations.

Les mesures préconisées ont valeur de recommandations et dans un souci déontologique, le référent sûreté n'oriente jamais les demandeurs vers un prestataire de service pour la réalisation des travaux préconisés.

Les référents sûreté sont également présents pour accompagner les élus qui souhaitent créer ou étendre un système de vidéo-protection sur leur commune. Cet accompagnement consistera à apporter aux élus des conseils sur les aspects stratégiques, opérationnels, organisationnels, techniques et juridiques de la vidéo-protection.

Pour bénéficier des conseils du référent sûreté :

- de la police nationale, il faut écrire à au préfigurateur de la Direction départementale de la police nationale de l'Eure.
- de la gendarmerie : vous devez saisir le commandant de la brigade de votre secteur (par courrier ou mail). Pour les travaux plus avancés (vidéoprotection, audit, diagnostic), une demande écrite est à adresser au Groupement de gendarmerie départementale de l'Eure.



Bilan de l'activité de la cellule de prévention de la malveillance du GGD 27 du 1er janvier au 1er juillet 2023 :

- 31 communes ont fait l'objet d'une sensibilisation sur la vidéoprotection avec remise d'une proposition de projet ;
- 11 communes se sont vues remettre un diagnostic vidéoprotection ; 15 communes ont fait l'objet d'un contrôle de conformité des systèmes de vidéoprotection ;
- Réception de 6 nouveaux systèmes de vidéoprotection à Bois-Jérôme Saint-Ouen (Brigades territoriales autonomes de Vexin-sur-Epte), Houville-en-Vexin, Bacqueville, Amfreville-les-Champs (Communauté de brigades de Fleury-sur-Andelle), Rougemontiers (Communauté de brigades de Routot), Brestot (Communauté de brigades de St Georges-du-Vièvre) ;
- 13 consultations sûreté ont été réalisées à destination des commerces, professions de santé ou collectivités territoriales ;
- 1 diagnostic de sûreté à destination du garage Peugeot de Normanville ;

- 3 diagnostics de sûreté à destination des agences Pôle Emploi de Pont-Audemer, Bernay, Verneuil-d'Avre-et-d'Iton ;
- Formation de 11 nouveaux correspondants sûreté soit un total de 58 correspondants pour le Groupement de gendarmerie départementale 27. Répartis sur le département, ils sont engagés sur des missions moins complexes que les référents sûreté au profit des élus, des collectivités territoriales, des entreprises voire des particuliers qui le souhaitent, pour renforcer la sécurité des personnes ou des infrastructures. Une première prise de contact informelle avec la brigade de gendarmerie dont vous dépendez permet de définir le travail à réaliser et de vous orienter vers le bon interlocuteur.

FONDS VERT

Petit message de rappel à l'attention des lauréats du Fonds vert

Une plateforme dématérialisée est mise à votre disposition pour vous permettre de solliciter le paiement de vos subventions accordées au titre du Fonds vert.

Vous pouvez y accéder via l'adresse suivante : <https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/demande-de-paiement-d-une-subvention-fonds-vert-eure>



La démarche est rapide (environ 25 minutes) et vous permet de solliciter une avance, le solde ou la totalité de votre subvention. Pour cela, il vous suffit juste de compléter le formulaire et d'y joindre les pièces justificatives correspondantes.

Vous pouvez préparer votre démarche en utilisant les formulaires disponibles au format Word ou pdf sur le site internet des services de l'État : <https://www.eure.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Collectivites-locales-Intercommunalite/Finances/Subventions-d-investissement/Paiement-des-subventions-FONDS-VERT>

Vous y trouverez :

- la déclaration de commencement d'exécution
- la demande d'acompte, de solde ou de la totalité de la subvention
- le tableau des factures acquittées

+ [Contacter le référent Fonds vert pour la préfecture de l'Eure : pref27-fondsvert@eure.gouv.fr](mailto:pref27-fondsvert@eure.gouv.fr)

Retrouvez la préfecture de l'Eure et les services de l'État sur les réseaux sociaux

